2014

HCMHFHHCMF

Maliens De France

11/11/2014

**MEMORANDUM**

**DU HAUT CONSEIL DES MALIENS DE FRANCE**

**SUR LES NEGOCIATIONS INTER-MALIENS A ALGER**



**POUR UN MALI INDIVISIBLE ET LAÏC**

**11 Novembre 2014**

**MEMORANDUM DU HAUT CONSEIL DES MALIENS DE FRANCE**

**NEGOCIATIONS INTER-MALIENS A ALGER**

**I) CONTEXTE :**

Depuis le 17 janvier 2012, le Mali subi une rébellion et une agression dans sa partie septentrionale sous l’effet conjugué des groupes armés narco-irrédentiste (Mouvement national de libération de l’azawad : MNLA), et narco-djihado-terroristes (ANÇAR DINE, Al Qaeda Maghreb islamique : AQMI ; Mouvement pour l’unité et le jihad en Afrique de l’ouest : MUJAO et BOKO HARAM.)

Le 31 avril 2012, les trois régions, Tombouctou, Gao et Kidal tombent sous leur contrôle avant d’être combattus et chassés du nord du Mali en janvier 2013, grâce au concours des forces multinationales aux côtés de l’armée malienne avec en tête les troupes françaises de Serval (devenu Barkhane pour l’ensemble du Sahel), les troupes tchadiennes et de la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’ouest (CEDEAO).

Pendant les huit mois d’occupation, des populations dans le nord du Mali ont subi des exactions aussi terrifiantes qu’humiliantes (amputations, flagellation en public, exécutions sommaires, privations en tous genres des libertés individuelles et collectives, destruction des monuments classés au rang de patrimoine mondial de l’humanité) au nom d’une soi-disant charia et d’un irrédentisme rejeté par les Maliens et la communauté internationale.

Après la libération, l’accord de paix de Ouagadougou du 18 juin 2013 a permis la tenue des élections générales et la planification des futures négociations entre l’Etat malien et les différents groupes armés. En effet les négociations d’Alger qui ont débuté le 16 juillet 2014 se poursuivent en différents cycles de rencontres pour parvenir à un accord de paix global et définitif.

C’est dans ce contexte que le Haut Conseil des Maliens de l’Extérieur (HCME) dans sa lettre circulaire du 25 septembre 2014 a demandé instamment à tous ses démembrements à travers le monde, d’organiser des rencontres avec des Maliens pour recueillir leurs avis sur les pourparlers d’Alger en d’élaborer un mémorandum à remettre aux représentations diplomatiques et consulaires et au secrétariat permanent du HCME.

**II) METHODOLOGIE :**

Ainsi dans cet ordre d’idées, le Haut Conseil des Maliens de France (HCMF) a organisé du 25 octobre au 09 novembre 2014, des concertations à travers la France pour recueillir à la base, l’avis des Maliens de France au sujet des pourparlers inter-maliens en cours à Alger.

Des équipes constituées de membres du bureau du HCMF sont allées à la rencontre des Maliens de France dans la région parisienne et en province.

Des spécialistes du conflit dans le nord du Mali, des communicants et des journalistes ont été consultés.

Le présent mémorandum constitue la synthèse de l’ensemble de ces concertations.

**III) OBJECTIFS :**

Aller à la rencontre des Maliens de France et recueillir leurs avis par rapport aux négociations à Alger entre l’Etat malien et les représentants des groupes armés.

- Elaborer un Mémorandum sur la base des concertations et remettre ce document à la représentation diplomatique et consulaire du Mali en France.

- Transmettre une copie du Mémorandum au secrétariat permanent du HCME.

**IV) LES THEMES ABORDES PENDANT LES CONCERTATIONS**

Le travail mené sur le terrain par les différentes équipes du HCMF auprès des Maliens résidant en Île-de-France et en province a été riche au regard des thématiques abordées à la base. En effet ces thèmes se rapportent à l’état des lieux et aux recommandations de solutions envisageables pour résoudre le conflit.

**A) ETAT DES LIEUX DU CONFLIT DANS LE NORD DU MALI :**

1) La sous information des Maliens de l’extérieur sur les différentes rébellions dans le nord du Mali et en particulier la géographie du Mali.

2) Le déficit d’information dans la politique de communication du gouvernement du Mali autour de la crise et ses différentes évolutions à savoir :

- l’occupation des trois régions Tombouctou, Gao et Kidal par les différents groupes armés, - Le volet de la justice notamment les mandats d’arrêt lancés par la justice malienne suite aux exactions et crimes commis par les groupes armés rebelles et djihado-narcotrafiquants et terroristes pendant l’occupation (MNLA, ANçAR.

DINE, AQMI, MUJAO, BOKO HARAM) et après la libération des trois régions (AQMI, MNLA, BOKO HARAM, MJUAO, MAA, HCUA, CPA, GROUPE SIGNATAIRES DU SANG, etc.…), - l’intervention des troupes françaises (SERVAL puis BARKHANE) et les forces internationales africaines, la MINUSMA (Mission Internationale des Nations Unies pour la Stabilisation duMali) et de l’armée malienne, - et enfin le processus et l’impréparation des négociationsdepuis l’accord de Ouagadougou du 18 juin 2013 aux pourparlers d’Alger en cours ;

3) La décentralisation a connu de sérieuses insuffisances dans sa mise en œuvre notamment en matière de transfert de ressources humaines et financières de l’Etat vers les collectivités locales.

4) Le gouvernement a lancé le concept de régionalisation sans pour autant définir le contenu et les contours de cette future réforme.

5) La faiblesse de l’Etat miné par le manque de patriotisme des dirigeants, la corruption endémique à tous les niveaux singulièrement au niveau de l’administration, la justice, et l’armée.

6) Le sous équipement de l’armée consécutif aux restrictions budgétaires et la mauvaise gestion des maigres ressources allouées à l’armée.

7) Le népotisme au niveau du recrutement et du plan de carrière des militaires ayant abouti à un handicap majeur pesant sur la constitution d’une armée républicaine.

8) La démilitarisation progressive des régions nord du Mali à la demande des anciens rebelles et ce, en application des accords de paix signés. La fermeture des camps militaires, garnisons et postes avancés a facilité la sanctuarisation du nord du Mali par les groupes armés narcotrafiquants et djihado-terroristes.

9) L’intégration ou la réintégration des ex-combattants au sein de l’armée avec la conséquence fâcheuse de leur désertion à chaque rébellion.

10) La marginalisation des Maliens de l’extérieur dans le cadre des pourparlers inclusifs de paix.

11) La non reconnaissance des efforts déployés par les Maliens de l’extérieur en général et des Maliens de France en particulier dans la lutte pour la restauration de l’intégrité territoriale du Mali et la participation à l’effort de guerre.

12) Les inquiétudes quant à la démarche de la France qui a consisté à contribuer remarquablement à la libération des régions de Tombouctou et Gao avec l’armée malienne et la libération par contre de Kidal sans la participation des forces armées maliennes laissant planer de fortes suspicions de connivences entre les troupes de Serval devenu Barkhane et les combattants du MNLA.

13) Une absence ou la non publication d’un audit de la gestion des 337 projets de développement engagés dans le nord du Mali depuis 1992 à nos jours avec un fonds de près de 1.500 milliards FCFA. 14) Enfin une forte dépendance vis-à-vis de l’extérieure dans l’exécution des engagements financiers liés aux accords de paix.

**B) LES RECOMMANDATIONS**

Les Maliens de France à travers les discussions menées à la base autour du conflit dans le nord du Mali recommandent aux plus hautes autorités maliennes de :

Intégrité territoriale, unité nationale :

1- Préserver l’intégrité territoriale du Mali dans ses frontières internationalement reconnues à travers ses huit régions administratives (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal) ainsi que le district de Bamako.

2- Sauvegarder le caractère unitaire de l’Etat, sa forme républicaine, démocratique et laïque.

3- Consolider l’unité nationale du Mali dans sa diversité multiculturelle, multiraciale et multiconfessionnelle.

4- Refuser toute proposition de clause d’un éventuel accord de paix qui aurait directement ou indirectement pour objet ou pour effet de donner aux collectivités territoriales des pouvoirs juridiques leur permettant de porter atteinte au caractère unitaire de l’Etat.

5- Rejeter toute proposition qui, sous prétexte d’amélioration de la représentation des communautés du nord du Mali, porterait une atteinte grave aux principes d’égalité et de non-discrimination garantis par l’article 2 de la Constitution malienne, les articles 1er et 5 de la Convention internationale sur l’élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965, ainsi que les articles 2 paragraphe 1, 25 et 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966.

6- Bannir en outre, en vertu des mêmes dispositions susvisées, faute de constatation objective par un organisme indépendant de l’existence d’une discrimination dont seraient victimes des ressortissants des communautés du Nord du Mali, en raison notamment de la race, de la couleur, du sexe, de la langue, de la religion, de l’opinion politique ou de toute autre opinion, de l’origine nationale ou sociale, de la fortune, de la naissance ou de toute autre situation, l’instauration de tout système de quota en faveur de la nomination des ressortissants des communautés du nord du Mali dans les institutions et grands services de la République. Justice, Réconciliation, Armée :

7- Combattre de façon implacable et impartiale la corruption et l’impunité par le biais d’une justice au-dessus de tout soupçon et mettant l’accent sur la sanction et la réparation.

8- Engager sans délai, une réconciliation nationale entre tous les Maliens sur la base de la vérité et de la justice. A cet effet, faire sanctionner de façon exemplaire par les instances judiciaires, tous les crimes et autres graves violations des Droits de l’Homme commis dans le nord du Mali depuis le 17 janvier 2012, début de la rébellion et permettre à chaque victime le soin d’apprécier s’il y a lieu, de pardonner à ses bourreaux.

9- Rebâtir une armée républicaine, garant de la souveraineté nationale, de l’intégrité territoriale, la protection des personnes et des biens.

10- Rétablir le service national (militaire) pour la formation des nouveaux citoyens.

11- Promouvoir une bonne gestion des ressources humaines et matérielles au sein de l’armée en reconstruction par une application de règles strictes de recrutement applicables à tous les Maliens sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d’opinion politique ou de toute autre opinion, d’origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

12- D’autre part subordonner l’intégration dans l’armée à la mise en œuvre préalable d’une vérification minutieuse des antécédents de tout candidat.

13- Exiger le cantonnement, le désarmement et la réinsertion socio- économique des ex-combattants qui n’ont pas commis de crimes de guerre et ce, en vertu des résolutions de l’Organisation des Nations Unies 2100 du 25 avril 2013 votée sous le chapitre VII de la charte de l’ONU exigeant « de tous les groupes rebelles armés au Mali qu’ils déposent les armes et mettent fin aux hostilités immédiatement… et 2164 du 25 juin 2014 prolongeant d’un an le mandat de la MINUSMA.

**Communication**

14- Mettre sur place une bonne stratégie de communication du gouvernement pour d’une part véhiculer à temps utile et à travers tous les canaux de communication disponibles, la bonne information (à l’intérieur comme à l’extérieur avec la France comme point focal au regard des stratégies de communication sophistiquées employées par les représentants des groupes armés dans ledit pays) et d’autre part assurer une veille médiatique.

15- Lancer un mécanisme d’information et de communication des Maliens vivant en France à travers une stratégie impliquant le Haut conseil des Maliens de France, les associations et les professionnels de la communication.

**Décentralisation et autres Recommandations**

16- Renforcer le processus de décentralisation sur l’ensemble du territoire en corrigeant les lacunes constatées, notamment l’insuffisance de transfert des compétences des ressources humaines et des moyens financiers au profit des collectivités.

17- Définir le contenu et les enjeux de la future réforme de régionalisation. Par ailleurs, stipuler dans tout accord que l’Etat garde sa prérogative régalienne de dénomination des régions.

18- Eviter tout découpage territorial sur des bases ethniques ou communautaires.

19- Impliquer de plein droit, les Maliens de l’extérieur dans le processus de négociation de paix à tous les niveaux.

20- Exiger une clarification des rapports entre la France et le groupe armé MNLA dans la région de Kidal et ici en France où certains membres du MNLA sont sous le coup d’un mandat d’arrêt et continuent cependant d’y circuler librement.

21- Accélérer le processus de retour des personnes réfugiées ou déplacées et mettre en œuvre un programme de réinsertion socio-économique.

22- Diligenter un audit de tous les projets de développement exécutés ou en cours de réalisation dans le nord du Mali en application de l’accord de Tamanrasset de 1991, du pacte national 1992 et de l’accord d’Alger 2006.

23- Enfin assurer moins de dépendance vis-à-vis de l’aide extérieure par une bonne gestion et répartition des ressources de l’Etat.

24- Clarifier les clauses stipulant les engagements de chacune des parties (Etat malien, collectivités, bailleurs de fonds ou autres) et particulièrement ceux de l’Etat en faisant une distinction nette entre les engagements fermes qu’il peut exécuter sur fonds propres et ceux dont l’exécution est subordonnée à l’obtention d’un financement auprès des partenaires techniques et financiers.

**V) ENGAGEMENT DU HCMF:**

Les Maliens de France prennent l’engagement de poursuivre la mobilisation jusqu’à l’avènement d’une paix durable respectueuse de l’unité nationale dans la diversité dans un Mali Un et Indivisible.

Enfin le HCMF décide d’organiser une marche nationale pacifique dédiée à s’en querir des conditions de vie des populations vivant dans le nord du Mali, contribué à l’avènement et à la consolidation de la paix au Mali. Cette marche dont la date et les modalités d’organisation seront définies ultérieurement, avec les autres composantes de la société civile malienne. Elle partira de Paris, continuera au niveau national de Kayes à Kidal avec la mobilisation de tous les Maliens et Maliennes épris de paix.

Vive la paix entre les Maliens dans un Mali enraciné sur les valeurs de sa devise :

« Un Peuple-Un But-Une Foi »

**Fait à Paris le 11 novembre 2014**

**LE Haut Conseil Des Maliens De France**